



## PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 12/04/2021

## ÉLECTIONS MUNICIPALES

### Installation d'une délégation spéciale à Béchy

A l'issue du renouvellement général des conseillers municipaux, par jugement du 24 septembre 2020, le tribunal administratif de Strasbourg avait annulé les opérations électorales qui ont eu lieu les 15 mars et 28 juin 2020 dans la commune de Béchy.

Par un arrêt du 2 avril 2021, le conseil d'État a confirmé ce jugement.

Dès lors, conformément aux articles L. 2121-35 et L. 2121-36 du code général des collectivités territoriales, le préfet est tenu de nommer une délégation spéciale de 3 membres pour remplir provisoirement les fonctions du conseil municipal.

Par arrêté préfectoral du 9 avril 2021, ont été désignées : M. Denis Clessienne, ancien directeur de préfecture et secrétaire de mairie, à la retraite, M. Jean-Marie Stablo, ancien maire d'une autre commune et ancien percepteur à la retraite, Mme Anne Herder, ancienne cheffe du bureau des élections en préfecture, à la retraite, qui présentent des garanties de compétences et d'impartialité et connaissent l'administration des collectivités locales.

La délégation, dont le président remplira les fonctions de maire, devra assurer la continuité des services publics de la commune. Ses pouvoirs sont strictement limités aux actes de pure administration conservatoire et urgente, sans possibilité d'engager les finances de la commune au-delà des ressources disponibles de l'exercice, ni de modifier les effectifs du personnel de la commune.

La délégation aura également en charge l'organisation des prochaines élections municipales qui auront lieu les 30 mai et 6 juin 2021.

Tél : 03 87 34 87 25  
Mél : [pref-communication@moselle.gouv.fr](mailto:pref-communication@moselle.gouv.fr)  
9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle  
Service départemental de la  
communication interministérielle